

Quand l'œil écoute...

Que donnent à lire les transcriptions d'oral ?

La question du statut des transcriptions de l'oral est plus que jamais d'actualité à une époque où plusieurs « grands corpus » donnent accès¹ à des données orales, sur différentes langues. Pourtant, l'activité de transcription reste encore regardée comme une évidence plus que comme un possible lieu de questionnements. Nous ferons dans une première partie un détour par des pratiques non expertes, le passage d'un oral à un écrit se rencontrant dans divers domaines (médiatique, juridique...), ce qui permet de préciser à quelles préoccupations peuvent répondre de telles transpositions. Dans une deuxième partie, nous revenons sur les tensions auxquelles sont soumises les transcriptions à perspective linguistique – où la question d'une certaine fidélité, liée à des objectifs d'analyse, occupe une place singulière. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux techniques nouvelles qui modifient les gestes du transcripateur mais surtout ne sont pas sans incidence sur l'objet que le linguiste produit à fin d'analyse.

1. Le passage de l'oral à l'écrit : un singulier plutôt pluriel

On s'intéresse dans ce premier point au passage de l'oral à l'écrit hors du champ linguistique. La diversité des pratiques liées aux objectifs des utilisateurs et aux modes d'utilisations visées n'est en effet pas l'apanage de la seule linguistique et il semble nécessaire, avant de revenir sur les exigences des linguistes, d'observer certaines de ces situations pour préciser les pratiques.

Des usages ordinaires de transcription meublent notre quotidien, sans qu'il y ait implication de chercheurs, en particulier linguistes. Ainsi, les sources d'information (journaux papier ou sites) retranscrivent des interviews qui offrent une version écrite d'un document oral. Il s'agit d'une situation répandue, qui renvoie à l'attitude et même à la déontologie journalistique². Le texte, souvent placé entre guillemets, obéit aux contraintes lâches du discours rapporté direct, dont la fidélité au signal sonore n'est pas l'exigence première. Il faut offrir au lecteur un texte écrit qui ne le déroute pas trop, souvent dans un espace limité : d'où une ponctuation classique et la suppres-

¹ Voir le site de l'IRCOM (<http://ircom.corpus-ir.fr/site/corpus.php>) pour un inventaire récent des corpus français, et le site de la DGLFLF pour les corpus francophones hors hexagone (http://www.dglflf.culture.gouv.fr/recherche/corpus_parole/BDD_Corpus_oraux_des_francais_hors_de_France.htm).

² En cas de contestation, c'est l'enregistrement qui fait foi, regardé comme « officiel » pour les journalistes.

sion des heurts de la production orale (répétitions, bafouillages, etc.), sauf quand il y a intention de déprécier le locuteur, ce que fait par exemple l'extrait suivant :

Mot à mot, et borborygmes rigoureusement vérifiés. [...] Borloo attaque :

« *On est dans le cadre, bien, d'un débat... qui se consolide, démocratiquement, avec euh... les... les différents partenaires euh... des sujets... progressivité, compensation... Est-ce que c'est un bonus-malus ? Est-ce que... voilà. Et tout ceci chemine... euh... euh... Le Président devrait arbitrer dans les... les jours qui viennent, peut-être en fin de semaine prochaine... sur l'ensemble de ce dossier... de... ça ce...ça... ça débat... euh c'est un thème qui débat de ses évolutions.* »

Borloo tourne alors les talons. Ainsi s'est exprimé, si l'on ose écrire, le ministre d'Etat et numéro deux du gouvernement. (*Le Canard enchaîné*. 23 septembre 2009. p. 4)

De même, « l'audio description » télévisée à destination des malentendants, offre à la fois des éléments de description de la situation et une version lisible des dialogues. En voici un exemple³ :

- Ça me fait plaisir que vous soyez venus. Merci de nous avoir invités.
- Cette ville est une famille.

La version orale (en doublage) présente de notables différences avec le texte précédent :

- en tout cas ça me fait plaisir que vous soyez venus ce soir
- c'est gentil et merci à vous de nous avoir invités
- cette ville je la considère comme une vraie famille

Même si l'on ne connaît pas les consignes fournies aux techniciens qui mettent en forme le texte de l'audio description, il n'est pas hasardeux de supposer que l'adaptation écrite répond à une double contrainte : fidélité (qui permet au téléspectateur de suivre l'histoire par les dialogues et les informations non verbales) et économie (le texte doit tenir sur l'écran sans occuper trop d'espace et être rapidement lisible). De là procèdent des choix récurrents : allègement de modalisations (*en tout cas, je la considère comme*), réduction des énoncés (*cette ville est une famille* au lieu de *cette ville je la considère comme une vraie famille*) ; compacité qui a des répercussions, dans cet extrait, sur les paroles attribuées aux différents locuteurs.

A côté de ces transcriptions, qui ne recourent d'ailleurs en général pas à ce terme pour qualifier le travail effectué⁴, cette activité se rencontre aussi dans des pratiques plus professionnelles où la transcription fait l'objet d'exigences plus strictes encore.

³ L'extrait provient d'un épisode de la série *Vampire Diaries*, diffusé le 24 mai 2013 sur NT1. Nous avons ici souligné ce qui à l'écran apparaissait dans une couleur différente pour indiquer que le propos était tenu hors champ.

⁴ A l'Assemblée nationale pour les compte rendus de séances, on parle de « transposition ». Cf. http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/fiches_synthese/fiche_36.asp#2-h3. Voir aussi Noren 2013.

Il s'agit de cas où la version écrite d'un échange oral acquiert un statut de document officiel ou de référence⁵. On pense ici aux champs judiciaire (les minutes d'une audition que note un greffier - voir Bucholz 2002) et politique (interventions à l'Assemblée nationale ou au Sénat). On reste souvent proche de l'audio description, puisque le texte contient à la fois la restitution des propos et des informations contextuelles, d'ambiance⁶ :

M. le président. La parole est à Mme la garde des Sceaux, ministre de la Justice. (*Les députés sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP se lèvent et applaudissent.*) [Séance du 23 avril 2013]

Le terme *transcription* est ici bien présent⁷, et il est précisé en particulier que la version écrite est disponible environ 6 heures après la fin de la séance :

Chargés du compte rendu, les rédacteurs des débats sont assis au pied de la tribune de l'orateur. Ils se relaient toutes les quinze minutes. Ils prennent des notes aussi complètes que possible sur l'intervention de l'orateur principal, sans négliger les interruptions, ni les mouvements de séance. Puis, de retour dans leur bureau, ils établissent un compte rendu en s'aidant d'un enregistrement numérique. La transposition en langage écrit de propos souvent improvisés doit respecter la pensée de l'orateur, mais nécessite une remise en forme pour éliminer les scories, imprécisions et maladresses de l'expression orale. [...] Le travail des rédacteurs est relu et éventuellement corrigé par des chefs de séance qui ont à tour de rôle la responsabilité du compte rendu de la séance à laquelle ils ont assisté. Les orateurs peuvent prendre connaissance de leurs interventions, avant publication, et y apporter des modifications purement formelles. (Fiche N° 36)

Dans cette fiche sont explicités les choix qui tentent de concilier fidélité au propos et au contexte (la version écrite note des interventions qui ne sont pas perceptibles dans la retransmission télévisée) et respect des habitudes de l'écrit (d'où l'élimination de scories ou de tournures qui pourraient être préjudiciables au locuteur).

Mme Pascale Got. Chers collègues, j'espère que nous partageons tous, dans cet hémicycle, la même vision de la démocratie et de la République.

M. Franck Gilard. Ce n'est pas sûr !

Mme Pascale Got. Je veux parler du droit de manifester, du droit de contester des choix politiques, du droit d'amender et, bien sûr, de la liberté de vote.

Mais il y a une chose qui n'est pas cautionnable, dans cet hémicycle et en dehors : c'est la remise en cause de la légitimité de nos institutions et la violence sur les personnes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*).

Une écoute de l'enregistrement permet d'apprécier le travail de remodelage léger effectué par les rédacteurs des débats. Figurent en gras les éléments qui ont disparu

⁵ Situation inverse de celle qui prévaut dans la presse ou dans la transcription technique du linguiste, pour lesquels c'est bien la source sonore qui, en dernier ressort, fait foi.

⁶ Le texte reproduit ici est un extrait du compte rendu de la séance du 23 avril 2013, disponible sur le site de l'Assemblée nationale (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2012-2013/20130226.asp>).

⁷ On le trouve notamment dans la Fiche N° 36 disponible sur le site de l'Assemblée nationale, intitulée *La séance plénière*.

dans la version écrite et en gras barrés les passages notés qui ne figurent pas dans la version orale :

chers collègues j'espère que nous partageons tous tous dans cet hémicycle la même vision de la démocratie et la même vision de la République ~~*je veux parler du*~~ le droit de manifester le droit de contester des choix politiques le droit d'amender et bien sûr la liberté de vote mais il y a une chose une chose qui n'est pas cautionnable dans et hors de cet hémicycle ~~*fet en dehors*~~ c'est la remise en cause de la légitimité de nos institutions et la violence sur les personnes

Nous allons maintenant confronter ces pratiques de non-linguistes à celles des linguistes, qui se considèrent comme experts.

2. La transcription et ses conventions : une totalité partielle / une infidélité encadrée

2.1. *L'écrit comme mimésis de l'oral*

Blanche-Benveniste & Jeanjean (1987) avaient formulé le paradoxe de la transcription, qui passe par une incontournable tension entre fidélité et lisibilité. C'est en rasant avec ce dilemme que doit œuvrer le linguiste, aux prises avec des conventions de transcription reflétant un inventaire fermé de faits considérés comme notables. Or, cette liste prête à discussion, à la fois quant à la pertinence pour un objectif, et quant à la perceptibilité.

Deux propositions de transcription d'un court passage du corpus MPF⁸ permettront d'illustrer notre propos. Le premier correspond à une notation sous les conventions MPF, se voulant minimales donc facilement⁹ applicables étant donné l'objectif de transcription longue et le grand nombre de transcrip-teurs. La seconde fabrique une version « lourde », qui noterait un maximum de phénomènes audibles.

Transcription MPF d'un extrait du corpus Stéphane entretien :

Les french pour euh pour être international en fait c'est un délire de sapes moi je reviens dans la musique en solo avec un délire de sapes de fringues tu vois où c'est vintage de 50 à 80 tu vois et en fait euh je réinvente le style je vais essayer de réinventer un style hip hop parisien tu vois le délire parce qu'on en a marre d'être habillés comme des blaireaux d'Américains là non mais ça allait ça allait quand c'était pas populaire maintenant c'est trop populaire ici n'importe quel blaireau ici il porte un il porte tout un jordan il porte un baggy tu vois avant nous ça avait une signification aujourd'hui ça en a plus non c'est c'est devenu la la l'habit un peu des beaufs tu sais ce que c'est un beauf?

⁸ Nous appelons ainsi le corpus français du projet *Multicultural London English/Multicultural Paris French*, ANR FR-09-FRBR_037-01.

⁹ Cet adjectif prête à commentaire, puisque chaque équipe voit ses conventions comme pertinentes et simples à appliquer. Les dire difficilement applicables serait admettre l'état toujours inachevé des transcriptions et souligner le fait que les transcriptions sont des représentations et non l'objet lui-même.

Transcription du corpus Stéphane entretien, version alourdie ou enrichie :

Les 'fren:ch< pour euh> pour être internationa:l> en fait c'est un délire de sapes // moi je reviens dans la musique en solo< avec un délire de sapes> / de fringues> // tu vois où c'est ? vin'tage de 50 à 80 / tu vois et en fait euh:: / je réinvente le style // je vais essayer de réinventer un style hip hop parisien> // tu vois le délire< / parce qu'on=en=a marre d'être habillés comme des blaireaux d'Américains là::<> eu:h non mais ça allait euh ça allait quand c'était pas ? populaire maintenant c'est trop populaire ici> n'importe quel blaireau ici i porte un i porte tout=un jorda:n< i porte un baggy< tu vois< avant nous ça avait une signification< / aujourd'hui ça en a plus> non c'est c'est devenu la la la l'habit un peu des beaufs / tu sais ce que c'est< un beauf<

: ou ::	voyelle plus ou moins allongée
< ou >	montée ou descente de la voix
/ ou // ou ///	pause plus ou moins longue (on pourrait aussi chronométrer)
?	rupture brutale de la continuité de la séquence
=	liaison effectuée
i	la consonne de <i>il</i> , qui n'est pas prononcée, n'est pas écrite

Tableau 1. Conventions utilisées dans la version enrichie

Il aurait encore été possible de noter d'autres traits du signal. Ce qui soulève la question : jusqu'où aller dans la précision ? De fait, noter trop de choses finit par être contre-productif, l'œil ne pouvant pas embrasser tout à la fois et traiter quantité d'informations simultanées : ce serait courir le risque de rendre les phénomènes *illisibles* donc ininterprétables (voire *inaudibles* ?). De plus, quel que soit l'entassement des notations, jamais on ne rendra justice à l'oral par l'écrit. C'est ce qu'avait dit, depuis longtemps, Barthes avec l'idée de « perte du corps » (1981), repris dans une perspective linguistique par Dittmar 2002, qui parle de « Verdauerung flüchtiger mündlicher Rede » (p. 15, faire perdurer la parole éphémère - un mythe, bien entendu). Ajoutons que, par le fait même de les inscrire, l'expert dicte les faits qui sont à retenir, sans se préoccuper de l'interprétation émiqque des participants à l'interaction ; en l'occurrence, de celui qui reçoit le message, car l'oreille non plus ne saurait tout percevoir à la fois.

Le processus de transcription est sans fin. Et tout transcripteur constate, en revenant plusieurs fois sur une transcription (tout autant qu'en réécoutant le signal), qu'il relève toujours des détails non observés précédemment : le processus de mise au point/révision est, lui aussi, sans fin.

Dans cette perspective, le système de conventions graphiques s'écarte délibérément des signes de ponctuation habituels (on trouve par exemple, dans les conventions de différents projets : /, @, < à côté de !, ?...). L'objectif est de faciliter la circulation dans le texte, le repérage d'informations liées au découpage, etc. Cet entre-deux ne facilite souvent pas la lisibilité, en détournant la valeur conventionnelle des signes, et en en ajoutant d'autres. Le résultat est un produit hors-norme, un objet au statut incertain.

2.2. La transcription comme mimésis de l'écrit

Le point précédent a exploré la vaine quête de l'exhaustivité dans une trace écrite des phénomènes présents dans un signal sonore. Une tout autre perspective consiste à considérer que puisque écrit il y a, celui-ci doit respecter au maximum les conventions de l'écrit. D'où quelquefois la tentation de parer une transcription de signes rassurants, familiers (point, virgule, point d'interrogation et même le très interprétatif point d'exclamation), qui ont pour effet de donner au transcript¹⁰ l'apparence de l'écrit. Cependant, cet habillage, justifié par la lisibilité et la familiarité avec l'écrit habituel, entre autres quand l'audience visée est un public élargi, ne peut demeurer sans incidence sur la perception de l'oral.

La difficulté est alors de préciser quelle valeur attribuer à ces signes de ponctuation et de déterminer l'adéquation entre le sens visé par le transcripteur et l'interprétation du lecteur qui reçoit ces signes si familiers. Ainsi, le point va-t-il noter un silence prolongé (indication portant sur le signal sonore), ou une fin de phrase ou d'énoncé (soit la valeur reconnue à l'écrit) ? Les conséquences du deuxième choix sont importantes : l'oral apparaît de fait comme constitué de phrases, et les points vont faire ressortir l'impression d'incomplétude de certains énoncés... (Deulofeu : 2011).

Voici un exemple d'effet produit par une notation de la ponctuation, avec un extrait sonore à destination d'un public large. C'est bien de ponctuation qu'il s'agit, mais on pourrait dire de ponctuation « détournée »¹¹, puisque la signification aussi bien des points de suspension que des virgules n'est pas celle connue à l'écrit. Cette transcription est d'ailleurs très différente, sur ce point, de celle qui est affichée sur le site PFC :

On avait... deux bêtes, deux vaches quoi, et on foinait l'été, on faisait nos jardins, nos patates. Bon, et puis... c'est tout hein, c'était pas... c'était pas la grande vie. On mangeait pas du rôti tous les jours hein. On mangeait la soupe, on mangeait du pot-au-feu, on mangeait, bon ben, c'était tout des produits qu'on, qu'on... qu'on avait nous quoi. (Deltey *et al.*, Chapitre 9)

Les arguments en faveur de la ponctuation sont donc la lisibilité, l'impression de familiarité, et le pré-découpage syntaxique (Capeau & Gadet 2010). Mais tous peuvent se retourner : l'effet de familiarité est illusoire (on risque de se croire à l'écrit); le pré-découpage syntaxique est certes une aide à la lecture, mais du fait d'être imposé et inscrit, il ne laisse place ni à un possible effet d'après-coup (compréhension grâce à la suite de l'enregistrement), ni à la possibilité de plusieurs solutions. Voici un exemple de ce dernier cas de figure :

¹⁰ Nous reprenons ici ce terme utilisé par Kroetsch (2007), qui provient de la tradition allemande de réflexion sur la transcription et a l'avantage d'éviter le trop polysémique *transcription*. Le *transcript* est le produit, à distinguer de la *transcription*, action de transcrire.

¹¹ Les lecteurs sont désormais habitués au détournement de la ponctuation, avec les nouvelles écritures de type SMS, où la ponctuation joue surtout un rôle émotif, avec une réduction du nombre de points ou de virgules, qui imposent de changer de clavier.

euh si on constate des faiblesses des vulnérabilités on a en charge de les de définir les systèmes de protection de définir les systèmes de filtrage on a en charge aussi de définir comment on va valider et et qualifier ces systèmes de protection (Corpus Poitiers, P13)

Ici, deux découpages syntaxiques peuvent être envisagés, et l'écoute ne permet pas de trancher en toute certitude. Dans une première analyse, on est dans une structure en *si... (alors)...* suivie d'un deuxième énoncé, dont voici une représentation simplifiée :

Énoncé 1 : si on constate des faiblesses... on a en charge de les définir

Énoncé 2 : on a en charge aussi de définir comment...

Dans la deuxième analyse, les deux énoncés semblables en *on a en charge* sont directement dans la portée de l'introducteur *si on constate...* La structure serait alors un seul énoncé, avec effet de liste interne :

Énoncé : si on constate des faiblesses...	on a en charge de les définir
---	-------------------------------

on a en charge aussi de définir comment...
--

--	--

Ici, le pré-découpage boucherait l'accès à d'autres interprétations, avec des effets peu positifs. Bref, analyse certes, mais analyse anticipée, intempestive. On reste ainsi avec un ultime paradoxe : pour pouvoir découper correctement, il faudrait avoir déjà analysé, mais il n'est pas évident d'analyser sans transcription¹² !

3. La transcription outillée et son produit : un nouvel objet, hybride ?

Depuis quelques années sont apparus des logiciels (comme *Transcriber* ou *Praat*), qui exploitent les capacités multimédia des ordinateurs. Diverses opérations peuvent être effectuées sur le son (arrêt, défilement ralenti, retour en arrière, pause, positionnement très précis...); il est aussi possible de visualiser le signal sonore sous forme d'ondes, et enfin le clavier permet de saisir du texte (transcription verbale, commentaires, notations phoniques...). Ces nouveaux outils sont apparus dans un contexte où les supports d'enregistrements eux-mêmes se multipliaient, et la qualité sonore pouvait être meilleure que sur les antiques cassettes audio. Bref, l'impression était que la situation des transcripteurs allait être révolutionnée par les bouleversements techniques¹³ (Blanche-Benveniste : 1997).

De plus, ces outils permettent de proposer des transcriptions alignées, ce qui transforme fortement les modalités de transcription et le confort d'utilisation. Par exemple, à quoi sert-il de noter graphiquement des particularités de prononciation,

¹² Blanche-Benveniste, dans plusieurs de ses articles, utilise une ponctuation attribuée après analyse, qui vise à faciliter la lecture. Il s'agit là d'une pratique rarement convoquée, que nous n'avons pas décrite ici.

¹³ On ne parle pas ici de la transcription automatique dont les progrès ont été spectaculaires en quelques années.

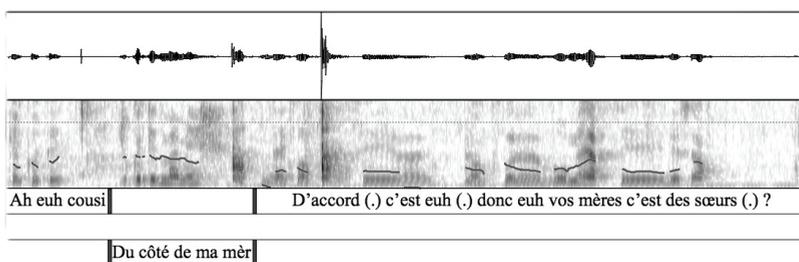
comme la présence/absence d'un schwa ou des indications sur la prosodie, si le transcript n'est pas à prendre en compte isolément ? Les débats récurrents, pour ou contre les aménagements graphiques dans la transcription, entrent alors dans une autre dimension, puisque l'écouteur, à défaut d'avoir les phénomènes sous les yeux, les a sous les oreilles ?¹⁴

Si *Transcriber* s'affiche d'emblée comme un « outil de transcription de texte », *Praat*, conçu d'abord pour des transcriptions phonologiques courtes, a vu son utilisation élargie à la transcription de grands corpus et s'est imposé dans plusieurs projets récents. Il conserve d'ailleurs pour le débutant des caractéristiques singulières (comme une fenêtre de visualisation, par défaut, de très courte durée). Mais ces aspects techniques, même s'ils mériteraient d'être plus abondamment décrits et commentés, relèvent de l'apprentissage d'utilisation.

Il nous semble plus intéressant de nous interroger sur le produit que ces outils génèrent, et sur les incidences que celui-ci peut avoir sur la perception du matériau linguistique. La qualification en tant que « outil d'aide à la transcription » laisserait en effet penser que seule une certaine technicité est en cause, qu'il s'agit d'aller plus vite et/ou de transcrire de façon plus efficace, mais que le « produit » demeure inaltéré (ou même notablement amélioré). Nous prendrons le cas de *Praat*, qui est utilisé dans le projet MPF.

Rappelons d'abord comment se présente de façon classique une transcription saisie dans un traitement de texte. Chaque locuteur est identifié au tout début du fichier, dans une bande horizontale qui lui est attribuée (on parle de *tires* pour celles qui comportent du texte), et les prises de parole s'enchaînent les unes sous les autres. C'est une disposition qui ne s'écarte pas des conventions adoptées pour la plupart des textes écrits (comme les dialogues de romans ou de théâtre).

Voici un exemple qui provient de MPF (corpus Nawal1), d'abord avec la fenêtre de *Praat*, puis sous la forme textuelle :



¹⁴ Gadet (2008) soulignait que les expressions de langage ordinaire qualifiant la perception par l'œil et par l'oreille ne sont pas symétriques, l'oreille connaissant moins de diversité terminologique (en français, mais certainement aussi dans d'autres langues). C'est la métaphore que nous avons voulu filer en reprenant en titre la célèbre formule de Claudel, *L'œil écoute*.

ENQ : Ah euh cousines euh de quel côté ?

OLF : Du côté de ma mère.

ENQ : D'accord (.) c'est euh (.) donc euh vos mères c'est des sœurs (.) ?

Chaque ligne peut servir à isoler un niveau d'information distinct. Ainsi, chaque locuteur dispose de sa propre tire, une autre peut être consacrée à des commentaires, une autre à des précisions sur des réalisations phoniques spécifiques... On mesure aisément l'intérêt pour un transcripteur de la possibilité d'isoler (et donc de se focaliser sur) des niveaux dissociés pour mieux les transcrire.

Cependant, des questions peuvent aussi être soulevées par ces représentations que génère un tel outil. Suivant le défilement sonore, les tires se développent sur une ligne horizontale, ce qui s'écarte des habitudes de lecture du texte écrit. La transcription outillée génère ainsi un produit qui tient à la fois de l'oral et de l'écrit, mais qui n'est plus ni de l'oral ni de l'écrit : il y a donc eu déplacements des objets. Le nouvel objet (dédoublé ? hybride ?) n'est plus tout à fait ni de nature orale, ni de nature écrite, puisqu'il tient des deux ordres à la fois.

D'autre part, isoler chaque tire constitue un artefact qui pourrait conduire à minorer l'interrelation entre les intervenants et à négliger le fait que dans une situation donnée, la perception auditive des participants les conduit à hiérarchiser les diverses sources sonores en présence, ce qui s'écarte de la représentation en couches superposées. Mais cette critique peut probablement être assez vite levée si les transcripteurs/utilisateurs sont suffisamment avertis. Une autre critique, qui touche un point plus sensible, porte sur les représentations activées, déjà exploitées dans le passé et qui ne demandent qu'à être réactualisées, parce qu'elles convergent avec une certaine doxa. Il s'agit d'une vision traditionnelle de l'oral (une conception en couches superposées ou strates empilées - voir Cappeau *et al.*, 2011), avec un élément fondamental, le signal, à quoi s'ajoutent des éléments supplémentaires, disjoints dans la présentation alors qu'ils sont de fait solidaires. Cette représentation en termes de supplément a connu un certain succès (on pense aux styles vus comme des ajouts par rapport à une forme neutre, ou encore à la relation entre les divers registres souvent présentées selon cette modalité), même si elle est depuis considérée comme mythique. Sa résurgence contemporaine sera-t-elle aussi fugace, ou bien, du fait qu'elle prend appui sur des outils informatiques, sera-t-elle plus difficile à contester ?

4. Conclusion

Dans les transpositions profanes, le contenu est souvent premier, la forme n'étant regardée que comme une variable d'ajustement ; qui, selon les cas, va jouer sur la mise en évidence de problèmes liés à la forme ou au contraire les minorer, en étant soit proche soit en décalage avec l'écrit afin de déprécier le locuteur (voir l'exemple du *Canard enchaîné*).

Du côté de la pratique linguistique, l'attention est au contraire portée sur les formes, et on a le souci de ne pas prendre l'écrit comme référence. Dans les approches plutôt syntaxiques, on préfère minorer les traits de prononciation, par exemple noter *il y a*, que la prononciation soit [ilija], [ilja], [ija] ou [ja] (voir Blanche-Benveniste 2010 - tel est aussi le choix retenu dans MPF). A l'opposé, dans les travaux en phonologie ou concernant l'interaction, on va plutôt chercher à rapprocher l'écrit de la forme sonore et charger la notation (voir les options d'ICOR, où tout détail oral peut s'avérer signifiant). Ce que l'on peut résumer en *dépouillement* vs *surcharge*, ou encore *donner à voir* vs *donner accès* (produire des données à exploiter). Certes, il n'y a pas de transcription intrinsèquement préférable à une autre, seulement des objectifs divers ; toutefois, le format auquel on recourt pour la version graphique n'est jamais neutre ou indifférent. Il donne à voir une image de l'oral qui renvoie aux questions sur l'objet et ses représentations.

Envisagées naguère comme un outil donnant accès à une langue orale mal recon- nue dans ses spécificités, les transcriptions, en proliférant, ne servent-elles pas l'il- lusion que la frontière oral/écrit s'est aplanie ? La transcription rassure l'usager en présentant de l'oral apparemment accessible, parce que lisible. Mais la large mise à disposition rend ces données consultables par des publics aux attentes et aux repré- sentations très diverses, ce qui complexifie la question et confirme que la circulation d'un médium à l'autre n'est pas qu'une simple affaire de technique.

Université de Poitiers (FoReLL)

Paul CAPPEAU

Université Paris Ouest Nanterre la Défense (MoDyCo)

Françoise GADET

Références bibliographiques

- Barthes, Roland, 1981. *Le grain de la voix*, Paris, Le Seuil.
- Blanche-Benveniste, Claire, 1997. « Transcriptions et technologies », *Recherches sur le français parlé* 14, 87-99.
- Blanche-Benveniste, Claire, 2010. « Où est le *il de il y a* ? », *Travaux de linguistique* 6, 137-153.
- Blanche-Benveniste, Claire, Jeanjean, Colette, 1987. *Français parlé: transcription et édition*, Paris, Didier-Erudition.
- Bucholz, Mary, 2000. « The politics of transcription », *Journal of Pragmatics* 32, 1439-65.
- Cappeau, Paul, Gadet, Françoise, 2010. « Transcrire, ponctuer, découper l'oral, Bien plus que de simples choix techniques », *Cahiers de linguistique* 35/1, 187-202.
- Cappeau, Paul, Gadet, Françoise, Guerin, Emmanuelle, Paternostro Roberto, 2011. « Les inci- dences de quelques aspects de la transcription outillée », *LINX* 64-65, 85-100.
- Detey, Sylvain, Durand, Jacques, Laks, Bernard, et Lyche, Chantal (Eds), 2010. *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone, Ressources pour l'enseignement*, Paris / Gap, Ophrys.

- Deulofeu, Henri-José, 2011. « Peut-on établir un système de ponctuation des enregistrements de textes oraux linguistiquement fondé ? Les propositions du groupe Rhapsodie », *Langue Française* 172, 115-131.
- Dittmar, Norbert, 2002. *Transkriptionsanalyse, Ein Leitfaden mit Aufgaben für Studenten, Forscher und Laien*, Oplade, Leske + Budrich.
- Gadet, Françoise, 2008. « L'œil et l'oreille à l'écoute du social », in *Données orales, Les enjeux de la transcription*, Mireille, Bilger (dir), *Les cahiers* n° 37, Presses universitaires de Perpignan, 35-48.
- Krötsch, Monique, 2007. « Répétition et progression en français parlé », *LINX* 57, 37-46.
- Norén, Coco, 2013. « Quand le parlé est écrit. Intervention et compte-rendu du débat parlementaire », Exposé du 16 juillet 2013 au CILPR de Nancy.
- Ochs, Elinor, 1979. « Transcription as theory », in E. Ochs et B. Schieffelin (Eds), *Developmental pragmatics*, New York, Academic Press.

Site internet

CLAPI, Corpus de LAngue Parlée en Interaction, <http://clapi.univ-lyon2.fr/>

PFC, Phonologie du Français Contemporain, <http://www.projet-pfc.net/?accueil:intro>

